

Projet de Pacte de gouvernance

Conseil de communauté – 14 décembre 2020

CADRE JURIDIQUE

La loi *Engagement et Proximité* du 27 décembre 2019 introduit la **possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance** entre les communes et leur EPCI

- **Objectif** : permettre aux élus de s'accorder sur le fonctionnement de leur EPCI
 - En **simplifiant les relations entre communes et intercommunalités**
 - En **diffusant et partageant mieux l'information** au sein de l'intercommunalité
 - En réinterrogeant l'**articulation entre action publique et démocratie participative**

CADRE JURIDIQUE

La loi *Engagement et Proximité* du 27 décembre 2019 introduit la **possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance** entre les communes et leur EPCI

- **Opportunité :**
 - Réaffirmer les **valeurs fondatrices** d'ALM
 - Approfondir et améliorer les **principes d'action fédérateurs** entre ALM et les communes qui la composent ainsi qu'entre les communes elles-mêmes
 - Faire œuvre de **transparence** sur la construction du processus décisionnel
 - Construire une **gouvernance partagée** dans la perspective de la future Métropole

Projet de pacte de gouvernance

Valeurs et principes de notre coopération intercommunale

Nos valeurs fondatrices

- La solidarité
- L'équité
- Le respect de l'identité communale
- La responsabilité dans l'usage des deniers publics
- L'ambition (*Projet de Territoire 2016-2030*)

Nos principes d'action fédérateurs

- L'association des communes
- La subsidiarité
- La coopération
- Le dialogue permanent

Projet de pacte de gouvernance

Une gouvernance ouverte et partagée

Les organes de décision

- Le conseil communautaire
- La commission permanente / conférence des maires
- Les commissions thématiques
- Le bureau exécutif

Une appropriation favorisée des politiques publiques

- Les conseils communautaires privés
- Les séminaires semestriels de la Commission permanente
- Les commissions spécialisées
- Les comités de pilotage et groupes de travail des élus
- L'assemblée des élus municipaux
- L'information des élus municipaux

Projet de pacte de gouvernance

Une gouvernance ouverte et partagée

Les différents dispositifs et instances d'échange et de coopération

- Les réunions bilatérales Président/maires
- Le réseau des DGS
- Les réunions annuelles de quadrants
- Les équipes projet et groupes de travail techniques
- Les réseaux de coopérations infra et interdépartementaux

Une gouvernance en lien avec la société civile

- Le Conseil de développement Loire Angers
- La démocratie participative

Projet de pacte de gouvernance

CALENDRIER

Calendrier général

Délai d'approbation de 9 mois
à partir de l'installation
des conseils municipaux

ALM

10 juillet 2020

Approbation du principe d'un débat sur
l'élaboration d'un pacte de gouvernance

2 novembre 2020

Ouverture du débat en commission permanente

7 décembre 2020

Validation du projet de pacte de gouvernance
par la commission permanente

14 décembre 2020

Approbation par le Conseil Communautaire
du **projet de pacte de gouvernance**
et **saisine des 29 communes** pour avis

8 février 2021

Délibération du Conseil communautaire
approuvant le **pacte de gouvernance**

COMMUNES

janvier 2021

Délibération pour **avis** (simple)
des Conseils municipaux

